

224C1633
FR0004065605-FS0670

17 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MEDINCELL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2024, la société Mirova (59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 septembre 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société MEDINCELL et détenir 2 046 558 actions MEDINCELL représentant autant de droits de vote, soit 7,03% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDINCELL sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 29 091 239 actions représentant 40 993 618 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.